



Renseignement technique AEA1 N° 30318

Titulaire

FURAL Systeme in Metall GmbH
Cumberlandstrasse 62
4810 Gmunden
Austria

Fabricant

FURAL Systeme in Metall GmbH
4810 Gmunden
Austria

Groupe 234 - Faux-plafonds, (parties de construction indépendantes/protection des espaces vides)

Produit FURAL EI30 A->B

Description Faux-plafond métallique à cassettes, tôle d'acier perforée (0,7mm), bandes GKF (18mm), plaques GKF (2X9.5mm), E=71mm, raccord contre mur avec frise de plafond (400mm), système de suspension en profilés d'acier, poutres à grande portée avec peintures intumescentes, dimensions des cassettes max=(300x3000mm)

Utilisation EI 30-RF1
Pour exposition au feu du dessus
Application d'une couche de peinture intumescente seulement après autorisation de l'autorité de protection incendie.

Documentation MPA, Braunschweig: Rapport d'essai '3475/254/08' (08.04.2011); IBS, Linz: Rapport d'essai '03082601' (31.03.2004); Hersteller: Déclaration des performances 'LK_1507_EI 30vo_1' (24.07.2015)

Conditions d'essai EN 1363-1; EN 1364-2

Appréciation Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité 31.12.2023

Date d'édition 05.03.2021

Remplace l'attestation du 01.11.2018

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de faux-plafonds est indiqué dans la norme EN 1364-2:1999, chapitre 13.

Ce chapitre contient les principales règles pour les modifications autorisées des éléments d'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation et/ou des calculs supplémentaires.

L'applicabilité des résultats d'essai doit être limitée aux autres constructions où l'installation du plafond est exécutée par-dessous.

PLAFONDS SUSPENDUS EXPOSÉS AU FEU PAR-DESSUS

Dimensions

Il est permis d'appliquer les résultats d'essai obtenus sur un élément d'essai de (4 x 3) m ou plus grand aux plafonds de n'importe quelle dimension sous réserve de ne pas réduire la répartition des suspentes, c'est-à-dire que ni la distance entre les suspentes ni la portée des éléments de l'ossature ni la charge sur les suspentes ne doit augmenter.

- Exigence non remplie: portée maximale=3846mm

Longueur des suspentes porteuses

Les résultats d'essai sont applicables aux plafonds suspendus par des suspentes en acier d'une longueur inférieure ou égale à celle de l'essai.

- $L_{max}=1500\text{mm}$

Construction support avec feu au-dessus

Les résultats d'essai sont considérés comme étant valables pour toutes les constructions support ayant une résistance au feu supérieure ou égale à celle de l'élément d'essai, c'est-à-dire aux dalles ayant une masse volumique ou une épaisseur égales ou supérieures à celles de l'essai et à toutes les poutres en acier ayant un facteur de massivité et possédant au moins le même niveau de protection contre le feu.

Cables, canalisations, etc. au-dessus du plafond

Les résultats d'essai ne sont applicables qu'à l'inclusion de câbles, de canalisations, etc. au-dessus du plafond sous réserve qu'ils soient installés de telle façon qu'ils n'exercent pas une charge supplémentaire sur le plafond pendant le feu.



Renseignement technique AEAI n° 30318

Requérant : FURAL Systeme in Metall GmbH

Durée de validité : 31.12.2023

Date d'édition : 05.03.2021

VARIANTES

Les variantes sont réglées dans le document ci-après:

Rapport d'essai MPA Braunschweig: n° 3475/254/08 du 08.04.2011

- Variantes de peintures intumescentes:
SIKA UNITHERM LS (SIKA UNITHERM STEEL S INTERIOR), n° AEAI 12964
HENSOTHERM 4KS, n° AEAI 11592
- Exclusion: montage de profilés pour répartir les charges

Rapport d'essai IBS Linz: n° 03082601 du 31.03.2004

- Accessoires possibles:
Lampe encastrée (200x1600mm ou Ømax=300mm)
Boîte d'aération (570x570mm)